



Commission Locale de l'Eau

**SCHEMA
D'AMENAGEMENT
ET DE GESTION
DES EAUX
DU BASSIN VERSANT DE L'OUDON**



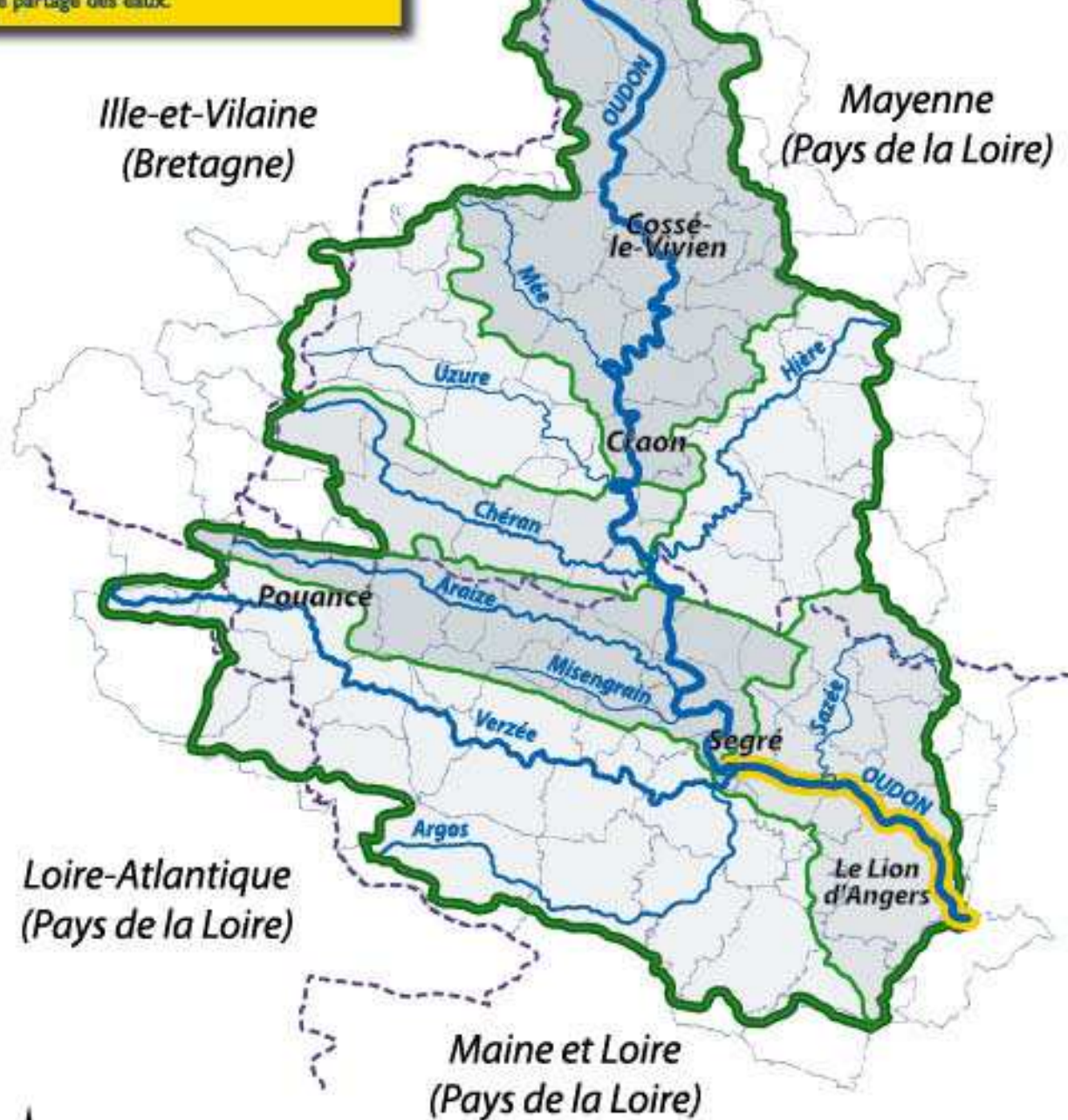
**Evaluation
Synthèse 2006**

F é v r i e r 2 0 0 8

Le bassin versant de l'Oudon

Qu'est ce qu'un bassin versant ?

Le bassin versant est l'ensemble du territoire qui draine les eaux vers le même exutoire par les fossés, ruisseaux et cours d'eau. Il est délimité par les crêtes des sommets ou lignes de partage des eaux.



Commission Locale de l'Eau - IGN 2004 © - BD Carta ® - BD Carthage ® - Reproduction et diffusion interdites - Décembre 2007

UN DOCUMENT DE PLANIFICATION

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) du bassin versant de l'Oudon, élaboré par la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) et approuvé le 4 septembre 2003, fixe les enjeux et objectifs pour la gestion équilibrée de l'eau sur le bassin pour les 10 ans à venir. Il est important de signaler que le travail abouti en 2003 a été fondé à partir de données recueillies en 1998.



La Commission Locale de l'Eau a souhaité, en 2004, évaluer le S.A.G.E., d'une part parce qu'elle est tenue de suivre l'application du S.A.G.E., d'autre part pour s'assurer que les objectifs fixés seront bien atteints.

L'évaluation permet de suivre les actions entreprises par les acteurs et d'en mesurer les effets sur les milieux aquatiques et la ressource en eau. Pour le bassin versant de l'Oudon, les outils de l'évaluation comprennent :

- un tableau de bord de suivi des indicateurs,
- des fiches de suivi par action,
- des fiches de suivi par objectif,
- des illustrations à l'aide de graphiques et de cartes de synthèses.

L'évaluation 2006 a fait l'objet d'un Cdrom complet diffusé en janvier 2007 à l'ensemble des membres de la Commission Locale de l'Eau.

Le présent document de synthèse reprend les éléments de l'évaluation enrichis par les travaux des groupes de travail de l'évaluation créés au sein de la C.L.E. (un groupe par enjeu) et réunis au 1^{er} semestre 2007.

Il est important de rappeler qu'il s'agit d'un document d'étape réalisé 3 ans après l'approbation du S.A.G.E. dont la mise en œuvre s'étale sur 10 ans.

Qu'est ce que la Commission Locale de l'Eau ?

La Commission Locale de l'Eau est une instance de concertation et de réflexion créée par le Préfet à l'échelle d'un bassin versant pour élaborer, réviser et suivre l'application d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Sur le bassin versant de l'Oudon elle se compose de 64 membres représentant des élus, des usagers et socio-professionnels, des services de l'Etat.

ENJEUX ET OBJECTIFS FIXES

Cette synthèse consacre 4 pages par enjeu :

- | | | | | |
|--|---|---------------|--|----------|
| | Enjeu qualité de l'eau | pages 4 à 7 | | 3 |
| | Enjeu gestion quantitative et inondations | pages 8 à 11 | | 5 |
| | Enjeu richesse et potentialités du milieu naturel | pages 12 à 15 | | 7 |

Les objectifs fixés sont rappelés en préambule de ces pages.

Petit lexique : les mots colorés dans le texte sont expliqués dans un petit lexique par enjeu.

Le bassin versant de l'Oudon en quelques mots

Le bassin versant de l'Oudon représente un territoire de 1 500 km² drainé par près de 800 km de cours d'eau. Il est situé en Régions Pays de la Loire (départements de Maine et Loire et de Mayenne essentiellement, de Loire Atlantique) et Bretagne (Ile et Vilaine). Il se compose de 101 communes. C'est un territoire essentiellement agricole d'environ 70 000 habitants, la ville principale est Segré avec près de 7 000 habitants.

LES OBJECTIFS FIXES ...

Les objectifs fixés pour l'enjeu qualité de l'eau sont les suivants :

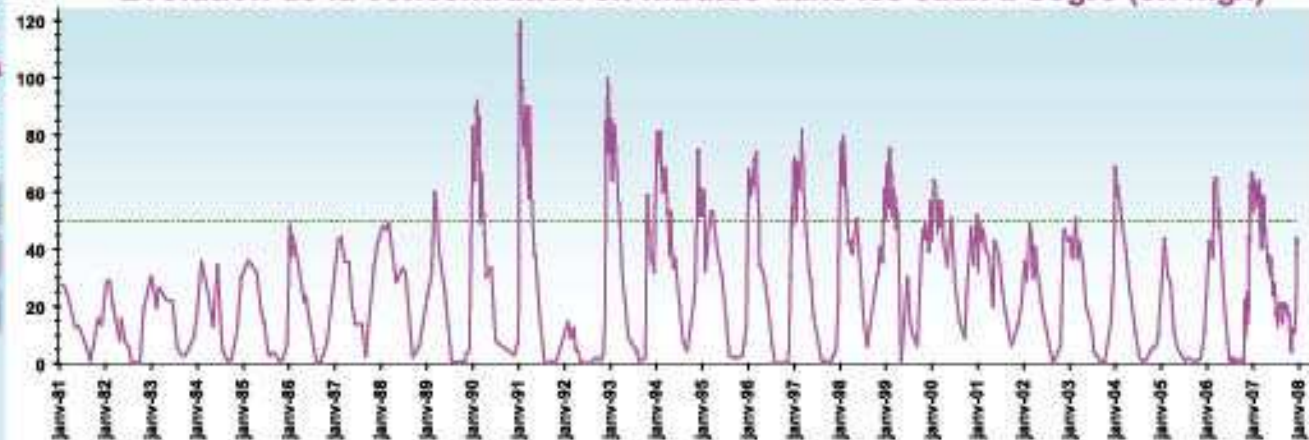
- respecter les normes de qualité des eaux brutes destinées à la production d'eau potable,
- respecter les objectifs de qualité physico-chimique de l'eau pour assurer la fonction biologique du cours d'eau.

Ces objectifs ont été chiffrés pour certains paramètres jugés importants :

Thème	Objectif du SDAGE ¹	Etat initial (janv-00 - déc-00)	Objectifs du S.A.G.E.	Etat 2004 - 2006 (percentile 90) ²
Nitrates (mg/l)	40	71	40	48
Phosphates (mg/l)	0,5	0,7	0,5	0,27
Total pesticides (µg/l)	1	3	1	2
Chlorophylle a (µg/l)	120	95	60	81

1 - Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bratagne (document cadre)
2 - Plus mauvais résultats retenus lorsque les 10 % les plus mauvais sont éliminés

Evolution de la concentration en nitrates dans les eaux à Segré (en mg/l)



LES PRINCIPES D' ACTIONS PROPOSES ...

Les principes d'actions proposés dans le S.A.G.E. sont :

- limiter le transfert de pollution,
- poursuivre la mise en place de périmètres de protection et mener à son terme la procédure,
- optimiser la gestion de la fertilisation et des effluents d'élevage,
- améliorer la gestion des pesticides en zone non agricole,
- améliorer la gestion des pesticides en zone agricole,
- adapter les systèmes fourragers en fonction des contraintes pédo-climatiques locales.
- améliorer les performances de l'assainissement collectif,
- mieux gérer l'assainissement autonome.

Le saviez-vous ?
Durant les années 2000, plus de 182 km de haies ont été plantées sur le bassin versant de l'Oudon.
970 sièges d'exploitations agricoles ont déjà été mis aux normes grâce à une aide de l'Etat sur les 3 000 exploitations que comporte le bassin versant de l'Oudon.
Depuis 2004, plus de 30 Tonnes d'emballages vides de produits phytosanitaires ont été récoltés sur le bassin versant de l'Oudon.



Valorisation du bois issu de la taille de la haie

... ET CE QUI A ETE ATTEINT

La qualité des eaux brutes observée ces dernières années a permis au groupe de travail «évaluation» d'établir les constats suivants pour les paramètres les plus importants.

Pour le paramètre nitrates, la tendance globale est à une baisse relative qui reste à confirmer compte tenu de l'importance des facteurs pédo-agro-climatiques et qui est insuffisante au regard de l'objectif du S.A.G.E.

Pour le paramètre phosphore total, la situation est passable et insatisfaisante. L'évolution de la situation est difficile à appréhender avec les données disponibles.

Pour les pesticides, il y a une nette amélioration. Il faut rester vigilant sur le glyphosate et ses produits de dégradation.

Pour les paramètres matières organiques et oxydables, malgré une nette amélioration sur l'Oudon amont, la situation reste passable à mauvaise.



Mesures physico-chimiques sur l'Araize

... ET CE QUI A ETE REALISE

Les actions qui ont été menées sont les suivantes :

- mesures réglementaires pour limiter l'usage des pesticides (agricoles, des collectivités et des particuliers) et limiter le transfert de polluants vers les cours d'eau (couverture des sols en période hivernale, bandes de sécurité de 6 mètres le long des cours d'eau...).
- sensibilisation, communication auprès des agriculteurs pour adapter leurs pratiques agricoles.
- travaux dans des sièges d'exploitation pour limiter les transferts de polluants.
- plantations de haies paysagères et de haies efficaces pour limiter le ruissellement et améliorer la qualité de l'eau.
- adaptation des pratiques des agriculteurs par contrat avec l'Etat.
- 84 communes sur 101 ont réalisé leur zonage pour identifier ce qui relève de l'assainissement collectif et du non collectif (ou autonome).
- sur les 85 stations d'épuration du bassin, 15 sont nouvelles, 10 ont été réhabilitées depuis le diagnostic du S.A.G.E.
- contrôle des assainissements non collectifs neufs.
- poursuite de la mise en place des périmètres pour la protection des captages d'eau potable.
- informations et formations auprès des collectivités et des particuliers sur le bon usage des pesticides.

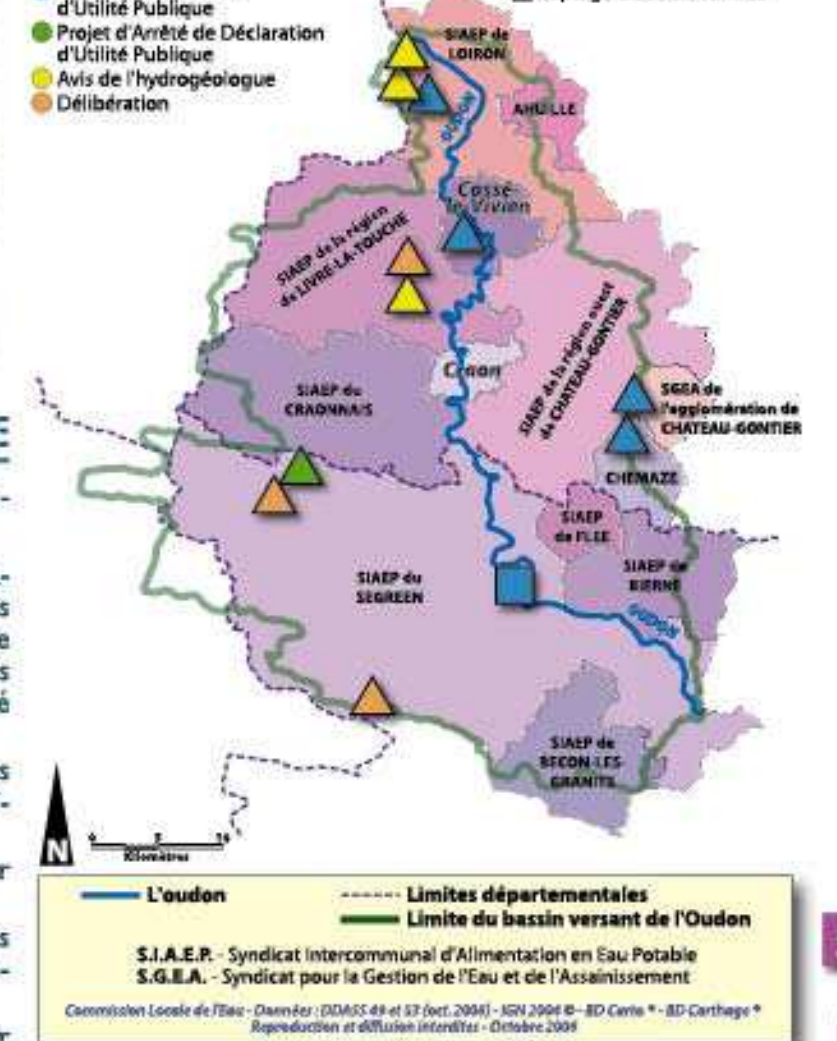
Collectivités productrices et distributrices d'eau potable et état d'avancement de la protection des captages

La mise en place des périmètres de protection des captages d'eau potable

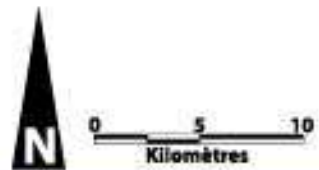
- Arrêté de Déclaration d'Utilité Publique
- Projet d'Arrêté de Déclaration d'Utilité Publique
- Avis de l'hydrogéologue
- Délibération

Les captages d'eau potable sur le bassin versant de l'Oudon

- ▲ Captage d'eau souterraine
- Captage d'eau de surface



Rendement épuratoire en phosphore des stations d'épuration communales du territoire



<p>L'Oudon et ses principaux affluents</p> <p>Limite du bassin versant de l'Oudon</p> <p>Communes incluses dans le périmètre du SAGE</p> <p>Limites départementales</p>	<p>Stations d'épuration par capacité (en équivalent-habitant)</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Plus de 10 000 EH ● entre 2000 et 10 000 EH ● entre 500 et 2000 EH ● entre 200 et 500 EH ● moins de 200 EH 	<p>Rendement en phosphore des stations d'épuration (en %)</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ 75 - 100 ■ 50 - 74 ■ 25 - 49 ■ 0 - 24 ■ sans information <p><small>NB : le rendement épuratoire s'entend comme le pourcentage de phosphore retiré des eaux traversant la station d'épuration grâce au traitement</small></p>
---	---	---

Commission Locale de l'Eau - Données : SATESE DES Conseils Généraux 49 et 53, 2005
IGN 2004 © - BD Carte * - BD Carthage * - Reproduction et diffusion interdites - Janvier 2007

QUI FAIT QUOI DANS LE DOMAINE DE LA QUALITE DES EAUX

Domaines	Maitres d'ouvrage (acteurs)
Pollutions d'origine agricole	Chambres d'agriculture Agriculteurs Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Segréen
Pollutions d'origine industrielle	Chambres de Commerce et d'Industrie Entreprises
Pollutions d'origine domestique : assainissement collectif (des particuliers et de certaines entreprises)	Communes ou groupements de communes
Pollutions d'origine domestique : assainissement non collectif	Particuliers Communes, Communautés de communes ou Syndicats Intercommunaux d'Alimentation en Eau Potable
Protection des captages d'alimentation en eau potable	Communes ou Syndicats Intercommunaux d'Alimentation en Eau Potable

CONCLUSION

Les objectifs de qualité des eaux ne sont pas atteints quatre ans après l'approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux. La mobilisation des acteurs doit donc se poursuivre et surtout se renforcer afin de confirmer une légère tendance à l'amélioration de la qualité. Malheureusement les données de qualité d'eau observées en 2007, plutôt médiocres, nécessitent d'être très prudent. Le recul est encore insuffisant pour conclure de manière fiable et certaine quant à la pérennité des acquis.

LES PERSPECTIVES

Dans le monde agricole....

Depuis 2007, les agriculteurs des sous-bassins de l'Araize, du Chéran et du Misengrain ont la possibilité de contractualiser avec l'Etat pour changer leurs pratiques et être indemnisés en conséquence. Ce sont les premières mesures agroenvironnementales spécifiques au bassin de l'Oudon.

....et du côté des collectivités

Plusieurs communes ont des projets concernant l'amélioration de leur assainissement collectif. Le contrôle des assainissements individuels se réalise progressivement et permet une meilleure connaissance des pollutions issues de ces systèmes.

De façon générale

Des groupes de réflexion départementaux existent :

- groupe «phosphore» piloté par la Mission InterServices de l'Eau de Maine et Loire,
- groupe «produits phytosanitaires» piloté par le Conseil Général de la Mayenne.

Leur but est de proposer les actions les plus pertinentes adaptées au territoire et aux différents publics. Ainsi, la prise en compte de la problématique «phosphore» devrait se renforcer sur notre bassin.

La promotion des outils sur le meilleur usage ou les alternatives à l'usage des produits phytosanitaires doit se poursuivre.

La prise de conscience de chacun aidera aussi fortement à l'amélioration de la qualité de l'eau, en permettant la résorption des points noirs de pollution de toutes origines mais aussi en assurant au quotidien une protection efficace de toutes les ressources en eau.

Petit lexique

Pesticides ou produits phytosanitaires - produit chimique employé contre les parasites animaux ou végétaux des cultures et jardins

Phosphore total et phosphates - le phosphore total est l'ensemble du phosphore présent dans les eaux = phosphore dissous (ou phosphates) et phosphore particulaire. Le S.A.G.E. a défini un indicateur sur les phosphates (voir tableau de la page 4), il est également intéressant d'observer le phosphore total.

Glyphosate - désherbant couramment utilisé en agriculture, par les collectivités et les particuliers.



Semis de ray-grass sous maïs (La Rouaudière)

LES OBJECTIFS FIXES ...

Les objectifs fixés pour l'enjeu gestion quantitative et inondations sont les suivants :

- Renforcer la sécurité d'alimentation en eau potable,
- Respecter un débit d'étiage minimum,
- Diminuer le risque inondation.

Ces objectifs ont été chiffrés pour certains paramètres jugés importants :

Thème	Objectif du SDAGE ¹	Etat initial (1998)	Objectifs du S.A.G.E.	Etat 2004-2006
Inondations	Pas d'objectif fixé	200 maisons inondées en 1996	110 maisons épargnées suite à l'inondation de février 1996	Pas de comparaison possible
Débits d'étiage	DOE ² : 0,1 m ³ /s DSA ³ : 0,02 m ³ /s	DOE ² : non respect sur la période 1995 - 2006	+ 150 l/s respect du DOE ²	DOE ² : non respect sur la période 1995 - 2006 DSA ³ : n'a pas été respecté 2 années depuis 2000
Ressources propres pour l'eau potable	Pas d'objectif fixé	45,2 %	56 %	42,6 % (2004)

1 - Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne (document cadre)
2 - Débit Objectif d'Etiage
3 - Débit Seul d'Alerte



LES PRINCIPES D'ACTIONS PROPOSEES ...

Les principes d'actions proposés dans le S.A.G.E. sont :

La lutte contre les inondations

- ne pas aggraver le risque inondation, - mieux réagir en situation de crue,
- protéger les zones où le risque pour les biens et les personnes est important.

La gestion des étiages

- économiser l'eau pour satisfaire au mieux tous les usages, - appliquer une politique de contrôle des prélèvements,
- mieux gérer les plans d'eau existants, - maîtriser la prolifération des plans d'eau destinés aux loisirs,
- accompagner la modification des pratiques agricoles dans le cadre de contrats afin d'adapter les cultures au déficit de la ressource en eau.

La gestion de la ressource

- poursuivre les recherches en matière de ressource en eau souterraine,
- valoriser la ressource en eau souterraine connue et facilement mobilisable,
- mobiliser localement de nouvelles ressources,
- prévoir une ressource de secours en cas de pollution,
- renforcer les interconnexions entre les réseaux d'alimentation en eau potable,
- diminuer les risques de pollutions accidentelles,
- augmenter les capacités de stockage d'eau sur le réseau,
- mise en place d'un système d'alerte en cas de pollution accidentelle.

... ET CE QUI A ETE ATTEINT

A partir de l'observation des débits en rivière ainsi que des volumes consacrés à différents usages (alimentation en eau potable, irrigation, industries) les constats suivants ont été établis par le groupe de travail «évaluation».

Inondations

Aucun phénomène d'inondation dommageable n'a été observé depuis 2002, le programme de lutte contre les inondations n'est pas abouti, ce qui ne permet pas d'évaluer l'atteinte des objectifs fixés.

Etiages (basses eaux)

Du fait de sa géologie, l'Oudon est une rivière sujette aux étiages sévères. Les épisodes d'étiage récents ont déjà été vécus par le passé.

Il y a une inadéquation entre le maintien d'un débit d'étiage satisfaisant les usages et les milieux et les actions inscrites au S.A.G.E.

Ressource en eau potable

La part de l'eau potable fournie en propre par le bassin versant de l'Oudon a diminué entre 1998 et 2004.

La mauvaise qualité des eaux superficielles et souterraines complexifie ou rend impossible les traitements, ce qui remet en cause la production en eau potable en propre sur le bassin versant de l'Oudon.

Le degré de sécurisation de la production d'eau potable est variable d'un secteur à l'autre.

Le rendement des réseaux d'alimentation en eau potable est plutôt bon, cependant le renouvellement des canalisations en fin de vie ne semble pas suffisamment anticipé.

Quantité d'eau consommée

Les quantités d'eau consommées ont augmenté d'environ 1 million de m³ sur le bassin versant de l'Oudon entre 2000 et 2004, sachant que l'année 2004 a été plus sèche que l'année 2000.

La consommation d'eau potable a augmenté de 4,6 % entre 2000 et 2004.

La consommation d'eau par les industriels a augmenté de 12,1 % entre 2000 et 2004.

La consommation d'eau par les irrigants a augmenté de 29,2 % entre 2000 et 2004. Il y a une variation du nombre d'irrigants déclarés entre 2000 et 2004.

... ET CE QUI A ETE REALISE

Les actions qui ont été menées sont les suivantes :

Lutte contre les inondations

- réalisation de deux documents techniques de référence pour les aménageurs.
- développement d'outils de mesures pour le suivi en temps réel de la situation.
- site Internet d'information sur les crues - <http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr>
- 214 km de cours d'eau couverts par des atlas cartographiques des zones inondables (Oudon et principaux affluents).
- plans de prévention des risques inondations approuvés sur Craon et les 11 communes du val Oudon-Mayenne en Maine-et-Loire.
- stockage dans de grands plans d'eau en période hivernale (Tressé, Pouancé).
- protections locales contre les crues (élargissement du vieux pont de Segré).

Gestion des étiages

- Mesures réglementaires pour limiter les prélèvements en eau en période de sécheresse.

Gestion de la ressource

- recherches en matière de ressources en eau souterraine.
- renforcement des interconnexions entre les réseaux.
- recherche de fuites sur réseaux.

Consommation de la ressource en eau par usage

Usage de la ressource en eau en 2004



Localisation des sites de sur-stockage temporaire des eaux



Types de sites de surstockage

- Etang
- Retenue temporaire

Etat d'avancement des travaux de lutte contre les inondations

- Stade étude de faisabilité
- Stade de l'avant-projet / projet technique
- Stade de l'enquête publique
- Site en fonctionnement

Sont soulignés les sites disposant ou qui disposeront d'un système d'automatisme géré à distance par le Syndicat Mixte du Bassin de l'Oudon pour la Lutte contre les Inondations (SYMBOLI).

Commission Locale de l'Eau - Données : SYMBOLI, 2007 - IGN 2004 © - BD Carthage * - Reproduction et diffusion interdites - Novembre 2007

QUI FAIT QUOI DANS LES DOMAINES DE LA GESTION QUANTITATIVE

Domaines	Maitres d'ouvrage (acteurs)
Protection contre les inondations et gestion des ouvrages hydrauliques dédiés	Syndicat Mixte du Bassin de l'Oudon pour la lutte contre les inondations
Prévision des crues	Etat (Service de prévisions des crues de la Maine - Direction Départementale de l'Équipement 49)
Prévention des crues	Etat Communes
Gestion des étiages	Syndicats de bassin Etat Particuliers
Gestion de la ressource en eau	Communes ou Syndicats Intercommunaux d'Alimentation en Eau Potable Irrigants, Industriels



Le saviez-vous ?

En moyenne un ménage de 4 personnes consomme 120 m³ d'eau par an (ratio national).
 En moyenne une exploitation agricole consomme 1 000 m³ d'eau par an (ratio observé sur le bassin versant de l'Oudon).
 Depuis 2000, 4 captages ont été abandonnés sur le bassin versant de l'Oudon principalement pour des raisons de qualité de la ressource en eau.
 Le rendement (primaire) des réseaux d'eau potable sur le bassin versant de l'Oudon est de 81,62 % (il s'agit du volume livré (comptabilisé au niveau des compteurs des usagers) sur le volume mis en distribution).

Petit lexique

Ressources propres : part que représente l'exploitation des eaux souterraines et superficielles sur le bassin versant de l'Oudon pour la production d'eau potable dans la satisfaction des besoins en eau potable sur ce bassin.
Débit objectif d'étiage : débit moyen mensuel au-dessous duquel les usages de l'eau et la vie du milieu aquatique ne sont plus assurés. Le DOE s'observe sur une période, il peut ne pas être respecté 1 année sur 5.
Débit seuil d'alerte : débit moyen journalier à partir duquel sont déclenchées des mesures de restriction en eau.
Site de sur-stockage : terrain agricole où les eaux sont stockées en période de crue pour réduire les hauteurs d'eau et vitesses en zone urbaine.

CONCLUSION

Les objectifs fixés ne sont pas atteints, les acteurs doivent prendre conscience des limites physiques du milieu et s'y adapter.

PERSPECTIVES

Pour assurer nos besoins en eau potable

Les schémas départementaux d'alimentation en eau potable mis en place par les Conseils généraux devraient participer à une meilleure organisation de la production et de la distribution de l'eau potable afin de gérer au mieux la ressource et sécuriser l'approvisionnement.

On assiste cependant à un abandon des ressources en eau potable du bassin versant de l'Oudon et à un report sur le bassin de la Mayenne.

Pour qu'il y ait de l'eau dans la rivière ...

La prise en compte de la problématique «étiage» s'est considérablement renforcée ces dernières années, la mobilisation autour de ce sujet devrait se poursuivre.

... mais qu'elle ne déborde pas dans nos maisons

Les travaux de lutte contre les inondations sont enclenchés (protection locale de St Aignan sur Roë et sur-stockage sur la Queille et dans l'étang de la Guiardièrre en 2007) et devront s'accompagner d'une réduction de la vulnérabilité (aménagement de l'existant en tenant compte de l'inondation) car la protection des personnes ne pourra jamais être totale.

LES OBJECTIFS FIXES ...

Les objectifs fixés pour l'enjeu richesse et potentialités du milieu naturel sont les suivants :

- Restaurer la fonction biologique des cours d'eau,
- Protéger les populations piscicoles,
- Préserver et restaurer le milieu naturel.

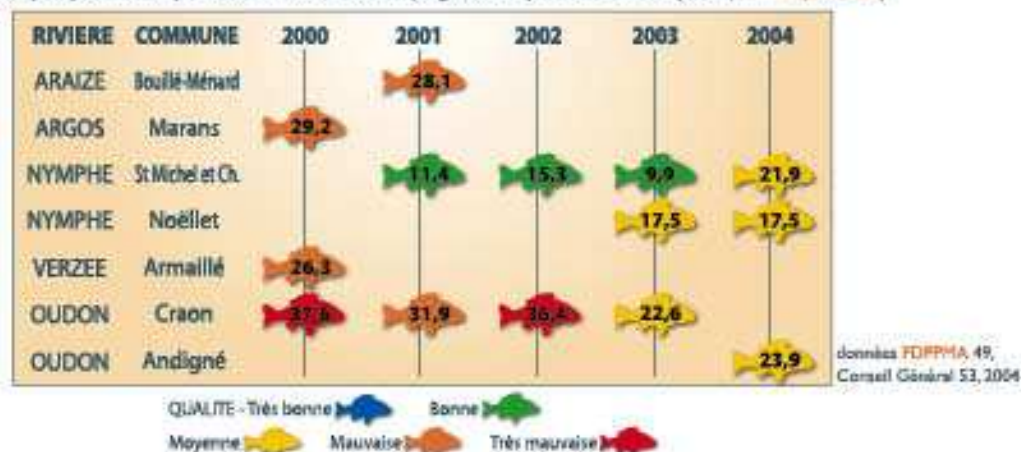
Ces objectifs ont été chiffrés pour certains paramètres jugés importants :

Thème	Objectif du SDAGE ¹	Etat initial (1999)	Objectifs du S.A.G.E.
Bonne qualité de la ripisylve	Pas d'objectifs fixés	347 km	750 km
Bonne qualité des berges	Pas d'objectifs fixés	272 km	560 km
Bonne qualité morphologique	Pas d'objectifs fixés	223 km	440 km

1 - Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne (document cadre)

Les référentiels utilisés pour qualifier la qualité physique des cours d'eau ont évolué. Cela ne permet pas de faire des comparaisons entre la situation examinée en 1999 et la situation actuelle.

Qualité des peuplements piscicoles lors des campagnes de pêches électriques (indice poisson)



LES PRINCIPES D' ACTIONS PROPOSES ...

Les principes d'actions proposés dans le S.A.G.E. sont :

- agir pour informer de l'intérêt et du rôle de la végétation des berges,
- restaurer la ripisylve,
- restaurer le lit des cours d'eau,
- diversifier les habitats piscicoles,
- améliorer la gestion des vannages,
- permettre une meilleure gestion du patrimoine naturel,
- sensibiliser les acteurs locaux (maires, propriétaires...) à la protection du patrimoine naturel,
- favoriser le développement du patrimoine naturel.

Petit lexique

FDPPMA : Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Indice Poisson : indicateur basé sur les peuplements de poissons permettant d'évaluer la qualité biologique des cours d'eau. Plus la note est élevée, plus la qualité est mauvaise.

Restauration : intervention visant à remettre en état des (ou les) fonctions d'un cours d'eau, à aller vers un état souhaité, à arrêter une dégradation, à retrouver un état de référence antérieur après une longue période sans intervention ou éventuellement après un événement exceptionnel (crue, tempête, ...).

Entretien : intervention visant à maintenir un cours d'eau dans un état donné correspondant à l'état souhaité.

Contrat restauration entretien (C.R.E.) : outil de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour aider financièrement et techniquement les collectivités à mener des travaux de restauration des cours d'eau.

Morphologie : structure physique du cours d'eau (méandres, profil) en travers, composition du lit...

IBGN IBD : indices biologiques renseignant la qualité des cours d'eau (note sur 20) à partir de l'étude des êtres vivants (invertébrés ou diatomées).

... ET CE QUI A ETE ATTEINT

Le constat suivant a été établi par le groupe de travail «évaluation» à partir des données recueillies sur les milieux naturels aquatiques.

Concernant la qualité des berges, ripisylve et morphologie des cours d'eau, on reste sur une mauvaise qualité globale, à l'exception de quelques secteurs plus particulièrement travaillés au travers des **contrats restauration entretien**, et avec une inquiétude sur les têtes de bassin.

Il ne faut pas perdre de vue que les étiages sévères contribuent à la dégradation du milieu naturel.



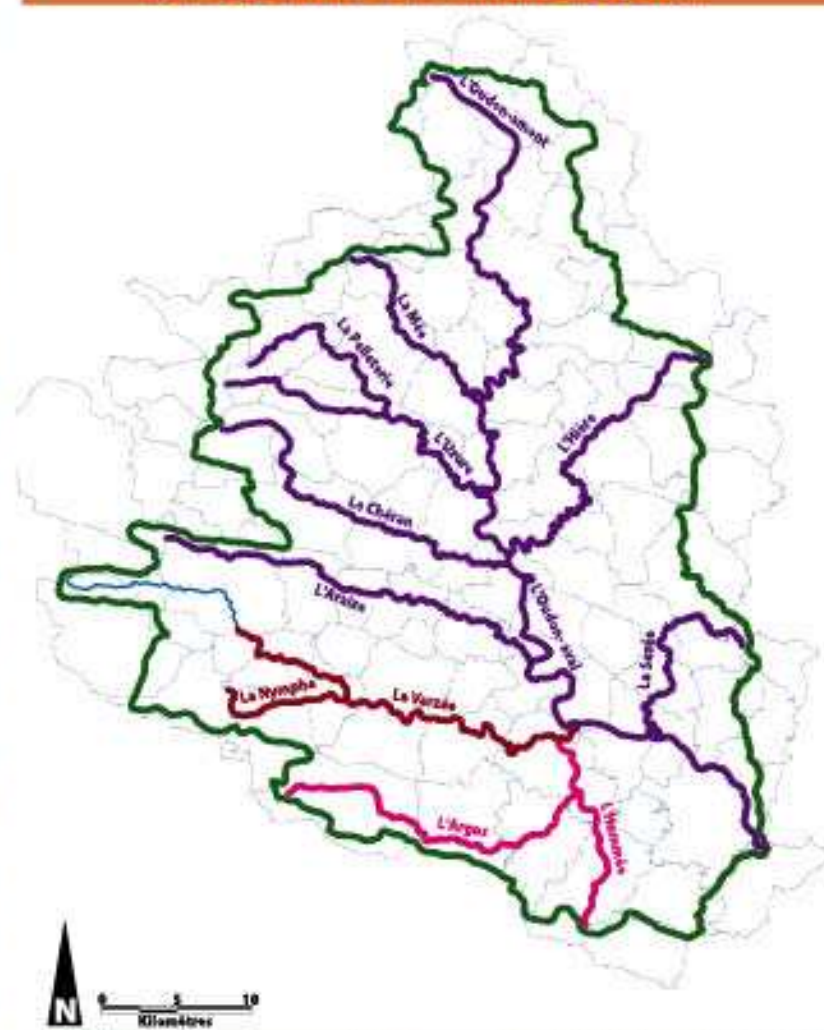
Restauration des rives de l'Argos dans le cadre d'un C.R.E.



Le saviez-vous ?

Le bassin versant de l'Oudon comporte 800 km de cours d'eau pérennes. Depuis 2004, près de 45 km de cours d'eau ont été restaurés et 7,5 km plantés sur le bassin versant de l'Oudon avec des fonds publics. Plus de 25 km de chemins de randonnée longent les cours d'eau et les plans d'eau du bassin versant de l'Oudon.

Les Contrats Restauration Entretien (CRE) sur le bassin versant de l'Oudon



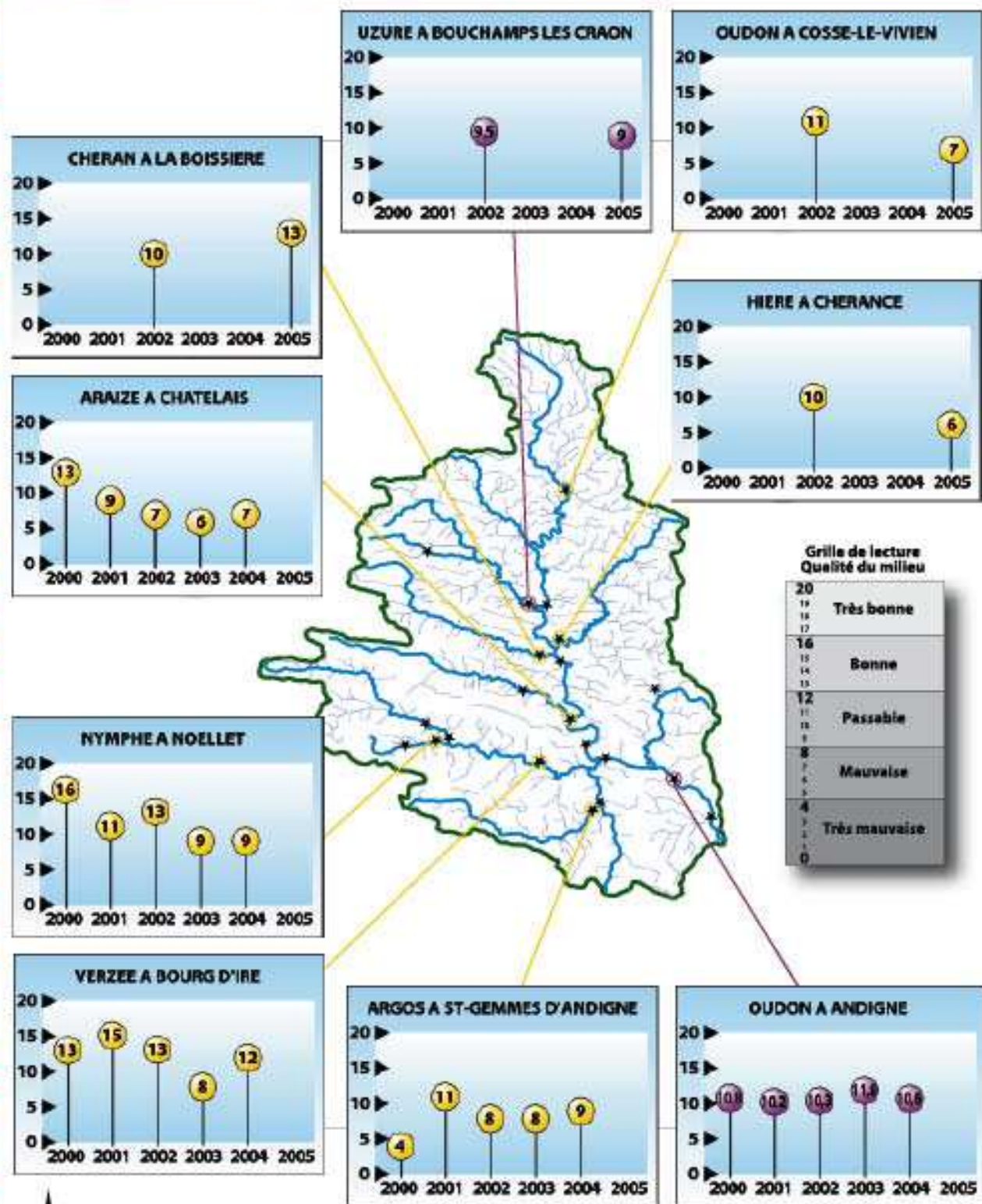
... ET CE QUI A ETE REALISE

Les actions qui ont été menées sont les suivantes :

- formation des équipes d'entretien des cours d'eau.
- restauration de cours d'eau : ripisylve, plantations, lit, enlèvement des embâcles (Argos, Verzée, Nymphe, Mée, Pelleterie).
- plantations (Chéran, Mée, Oudon amont).
- entretien de la ripisylve (Oudon amont, Hière).
- limitation de la prolifération de la jussie sur l'Oudon (plante exotique envahissante).
- guide de gestion des cours d'eau à destination des riverains.
- protections de berges par génie végétal en des points isolés.
- diversification du lit de la Nymphe pour la restauration des habitats.
- aménagement de frayères (Oudon et Nymphe).
- inventaire des zones humides potentielles sur le bassin versant de l'Oudon, inventaire de terrain des zones humides sur le Chéran.
- Sensibilisation des riverains par les techniciens de rivières.

Notes IBGN⁽¹⁾ et IBD⁽²⁾ sur le bassin versant de l'Oudon - période 2000-2005

1 - Indice Biologique Général Normalisé 2 - Indice Biologique Diatomées (voir petit lexique de la page 12)



Les notes IBGN et IBD sur le bassin versant de l'Oudon - période 2000-2005

- Limites du bassin versant de l'Oudon
- Cours d'eau
- IBGN (Indice Biologique Général Normalisé)
- IBD (Indice Biologique Diatomées)
- ★ Stations de mesures

Commission Locale de l'Eau - Données : DIREN Pays de la Loire, Agence de l'Eau Loire-Bretagne, DDIASS 49 et 53, Conseils Généraux 49 et 53, FDPPMA 49 et 53, 2006 - IGN 2004 © - BD Carte * - BD Carthage * - Reproduction et diffusion interdites - Décembre 2006

QUI FAIT QUOI DANS LE DOMAINE DES MILIEUX AQUATIQUES

Domaines	Maîtres d'ouvrage (acteurs)
Gestion des ouvrages hydrauliques ou vannages (hormis ceux dédiés à la lutte contre les inondations).	Particuliers, Syndicat de bassin de l'Oudon Sud (en Maine-et-Loire et Loire-Atlantique) Syndicat de bassin pour l'aménagement de la rivière Oudon (en Mayenne)
Restauration et entretien des cours d'eau	Particuliers, Syndicat de bassin de l'Oudon Sud et Syndicat de bassin pour l'aménagement de la rivière Oudon dans le cadre d'opérations programmées
Mise en valeur du patrimoine naturel et développement pour le tourisme.	Collectivités (conseils généraux, communautés de communes, communes)
Gestion piscicole	Fédérations départementales ou associations pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Prise en compte des zones humides	Etat, communes, Commission Locale de l'Eau

CONCLUSION

Les objectifs fixés pour la qualité des milieux aquatiques ne sont pas atteints globalement sur le bassin versant de l'Oudon, mais les moyens techniques et financiers sont mobilisés pour poursuivre l'amélioration de la qualité physique des cours d'eau.

PERSPECTIVES

Pour que les milieux aquatiques retrouvent leur richesse...

L'atteinte du bon état écologique des cours d'eau imposée par la Directive cadre sur l'eau de 2000¹ va renforcer la **restauration** des cours d'eau et nécessite la prise en compte de leur **morphologie**. Des outils financiers aident les acteurs locaux à œuvrer pour une amélioration positive des milieux aquatiques. Un Contrat Régional de Bassin Versant a été signé pour la période 2006-2008 avec le Conseil Régional. Un Contrat Restauration Entretien 2007-2011 a été signé avec l'Agence de l'Eau, il couvre l'Oudon et ses principaux affluents en Maine et Loire et en Mayenne.

Les programmes d'effacement ou d'abaissement des ouvrages engagés en 2007, inscrits au Contrat Restauration Entretien pour un suivi des effets positifs ou/et négatifs, sont prometteurs pour favoriser la libre circulation de l'eau, des poissons et des sédiments.

La charte de gestion des vannages adoptée en 2007 doit permettre une véritable coordination de bassin pour la gestion des ouvrages.

Là encore, la mobilisation de chacun est nécessaire pour ne pas dégrader davantage la qualité des milieux aquatiques mais aussi et surtout pour l'améliorer dans les temps à venir par la restauration de la morphologie, par un entretien raisonné du lit de la rivière, en évitant la dégradation des berges, en préservant les zones humides...

¹ Directive 2000/60/CE du parlement européen et du conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau transposée en droit français par la Loi n° 2004-338 du 21 avril 2004.



N'hésitez pas à nous demander le guide technique d'entretien des cours d'eau du bassin versant de l'Oudon

Cette synthèse témoigne du travail important mené pour suivre l'application du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Oudon approuvé en 2003. Ce travail constitue d'une part un regard sur les efforts fournis ces dernières années et résultats obtenus, d'autre part un nouvel état des lieux sur lequel rebondir.

La Commission Locale de l'Eau doit désormais envisager :

- de mettre en conformité les objectifs fixés avec la Directive cadre européenne sur l'eau qui vise le retour au bon état écologique des cours d'eau en 2015,
- d'adapter les actions proposées à ces nouveaux objectifs et au regard de l'évaluation menée et des premiers résultats obtenus,
- de tenir compte du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne en cours de révision et qui devrait être adopté en 2009.

Ces nouveaux travaux s'inscriront dans le cadre de la révision du S.A.G.E. rendue obligatoire avant 2011 par la nouvelle Loi sur l'eau et les milieux aquatiques n°2006-1772 du 30 décembre 2006.

Les membres de la Commission Locale de l'Eau, les acteurs locaux et les citoyens doivent garder à l'esprit que ces travaux ont pour premier objet de permettre la satisfaction de tous les usages liés à l'eau en préservant le milieu de vie aquatique sur le bassin versant de l'Oudon.

Informations complémentaires et contacts

Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter la cellule d'animation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux et de la Commission Locale de l'Eau :

Tél. 02 41 92 52 84 - Fax : 02 41 92 52 79

Adresse électronique : sage-oudon@wanadoo.fr

Site internet : www.gesteau.eaufrance.fr

sélectionner la rubrique « les S.A.G.E. » et Oudon.

Adresse postale : Commission Locale de l'Eau - Groupe Milon
4, rue de la Roirie - 49500 SEGRE

Publication de la Commission Locale de l'Eau du bassin versant de l'Oudon dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

Directeur de la publication : Daniel BEYUCH, Président de la Commission Locale de l'Eau

Rédaction : Rachel LABRUNIE chargée de mission de l'évaluation du S.A.G.E. - Régine TIELEGUINE animatrice coordinatrice de la C.L.E. et du S.A.G.E.
Document initié par le bureau de la C.L.E. et les groupes de travail de la C.L.E. sur l'évaluation du S.A.G.E.

Photos et illustrations : Commission Locale de l'Eau - Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Segréen
Pierre-Bernard Fourny (Région des Pays de la Loire) - Syndicat de Bassin de l'Oudon Sud - Charles Cassonov

Sources des données : Les données utilisées pour évaluer le S.A.G.E. proviennent de services de l'Etat, de collectivités, de Chambres consulaires, d'associations et d'autres organismes divers. Certaines sont utilisées telles quelles, d'autres ont dû être retravaillées pour être adaptées au territoire du bassin versant de l'Oudon.

Création et Conception graphique : SIGN Créations - 02 40 04 60 92 - Impression : CARTOPHSET - 44700 Crvault - 02 28 01 10 00

Dépôt légal : mai 2008 - Tirage en 2 000 exemplaires - Edité en mars 2008 - Publication gratuite

